



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 15-2021

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que lors de la séance tenue le 16 novembre 2021, le conseil municipal de la Ville de La Sarre a adopté le règlement n° 15-2021 : *Règlement sur la paix et le bon ordre.*

Il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau municipal de la Ville de La Sarre, situé au 201, rue Principale, à La Sarre ou sur le site internet de la Ville.

DONNÉ À LA SARRE
CE 22 novembre 2021

Sylvie Lafleur
Greffière adjointe